

KOWEÏT.

Amnesty International se félicite des démarches entreprises en vue de la ratification des traités relatifs aux droits de l'homme

Index AI : MDE 17/03/96

Embargo : 31 janvier 1996

Amnesty International s'est félicitée aujourd'hui des démarches entreprises par le gouvernement du Koweït en vue de la ratification d'instruments relatifs aux droits de l'homme.

« Il s'agit là d'une démarche extrêmement positive visant à démontrer l'engagement du Koweït en faveur du respect des normes internationales en matière de droits de l'homme. Nous espérons maintenant que le Koweït prendra des mesures pour lutter contre les violations des droits de l'homme qui subsistent dans le pays », a déclaré Amnesty International.

L'Assemblée nationale du Koweït a adopté un projet de loi qui, une fois signé par l'émir, mènera à la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En janvier, une loi avait déjà été votée qui autorisait la ratification de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Amnesty International prie instamment l'émir du Koweït de signer ces lois dans les plus brefs délais s'il ne l'a pas déjà fait. L'Organisation appelle tous les autres États de la région qui n'ont pas encore ratifié ces traités à reconnaître l'importance d'un tel acte et à faire de même l